

LE COMMERCE DE GROS SE FELICITE DE LA CREATION DE L'OPCO DES « SERVICES A FORTE INTENSITE DE MAIN D'ŒUVRE »

Après plusieurs mois de négociation, l'OPCO des services à forte intensité de main-d'œuvre, dont le commerce de gros est un des initiateurs, a été agréé par arrêté du 29 mars 2019, publié au Journal officiel du 31 mars 2019. Le premier Conseil d'administration s'est tenu ce lundi 8 avril.

La Confédération Française du Commerce de Gros et International (CGI) et ses fédérations se sont fortement mobilisées depuis l'automne 2018 sur ce dossier, particulièrement complexe, qui engage l'avenir de l'ensemble de la branche du commerce de gros.

L'accord constitutif de cet 11^{ème} OPCO a été signé le 18 mars par la CGI et 4 organisations syndicales représentatives dans la Branche des commerces de gros : la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC et FGTA FO. La CCN des commerces de quincaillerie et la CCN du négoce de fourniture dentaire font également partie du périmètre de cet OPCO.

L'OPCO des « services à forte intensité de main d'œuvre » naît de la fusion de 4 OPCA : INTERGROS (Commerces de gros) / FAF-TT (travail temporaire) / FAFIH (hôtellerie, restauration, loisirs et tourisme) / OPCALIA (Medef).

Les discussions approfondies entre les différentes branches ont mis en lumière la cohérence de leur champ, leur poids économique et social et leurs enjeux communs. Pour le commerce de gros, la CGI a fait le constat qu'une grande partie de ses métiers liés à la fonction commerciale sont tournés vers le client professionnel avec une notion de "service" majeure.

Les branches (32 actuellement) des services de ce nouvel OPCO regroupent plus de 4 millions de salariés et plus de 200 000 entreprises, TPE/PME, mais aussi des grandes entreprises implantées sur l'ensemble du territoire.

L'OPCO va permettre aux branches de son périmètre de se doter d'un dispositif efficace à disposition de leur ambition de développement des compétences, des qualifications, d'insertion pérenne dans l'emploi et de valorisation professionnelle. Il dispose d'une compétence nationale et peut intervenir outre-mer à compter du 1er juin 2019 (seuls deux opco sur les 11 agréés disposent de cette prérogative).

Hervé Becam, Vice-Président Confédéral de l'UMIH, Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie, préside, pour le collège employeur, ce nouvel OPCO.

Le Commerce de gros dispose de 6 sièges titulaires et de 6 sièges suppléants au sein du Conseil d'administration de l'OPCO. Philippe Barbier, Président de la CGI, et membre du nouveau Bureau, est nommé Trésorier adjoint.

Le Bureau se réunira le 17 avril pour sa première réunion.

Philippe Barbier précise « *Pour le commerce de gros, ce nouvel OPCO s'inscrit pleinement dans l'évolution de nos métiers. Avant de faire du commerce ou de la logistique, nos entreprises sont d'abord apporteurs de solutions – souvent complexes –, des expertes du service et de la relation client.* »

Les chiffres clés de la CGI

- Le commerce de gros représente un chiffre d'affaire de près de 787 milliards d'euros (soit deux fois et demi celui de la grande distribution)
- Les entreprises du commerce de gros représentent 23,6 % de l'ensemble des exportations
- 95 % de ses entreprises sont des PME de moins de 50 salariés
- 95% de salariés du secteur sont en CDI
- Les emplois se répartissent entre trois secteurs : l'alimentaire (180 000), le non-alimentaire (300 000) et l'interindustriel (500 000).

A propos de la CGI

A travers l'union de 36 fédérations de la branche, la CGI, Confédération Française du Commerce de Gros et International, est l'organisation professionnelle représentative de l'ensemble du négoce : biens d'équipement interindustriels, biens de consommation non-alimentaires et alimentaires.

La CGI représente 150 000 entreprises partout en France (dont 95% de PME), 1 millions de salariés et près de 787 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Le secteur recrute chaque année 90.000 personnes.

www.cgi-cf.com

@CGI_CF

Contact presse

Agence AUVRAY & ASSOCIÉS

Sarah Struk - s.struk@auvray-associes.com / 01 58 22 21 14

Contact communication

Fanny Pollet – fpollet@cgi-cf.com / 01 44 55 35 16